

b) **B**onifacius servus servorum dei. **C**oncedimus in episcopatu filibus Prioris et Conventui monasterii inferioris Prümie per Priorissam solio gubernari ordinis sancti Benedicti in Treveris die, saltim et apostolicam legem. **C**um a nobis petatur quod iustum est et honestum tam vigor equitatis quam ordo erigitur ratio

brevis communis. **N**ulli ergo omnino hominum licent hanc paginam nostre confirmationis infringere vel ei ausu temerario contraire. **S**iquis autem hoc attemptare presumpserit indignationem omnipotentis dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum eius se noverit incursurum. **D**atum Laterani x h^o Aprilis Pontificatus **A**nno Quinto

2. Trèves, Stadtbibliothek: Archiv, Q. 28. Début et fin d'une bulle pontificale, dont le sceau de plomb est attaché par des fils de soie (*cum filo serico*). Notre Fac-similé est un peu réduit. Regeste: Boniface VIII. confirme la donation des nobles «Walramus de Monzoie, Henricus de Schonecke et Johannes de Bifersheit» qui, avec l'assentiment de l'archevêque (Boemund) de Trèves, avaient transmis le patronat de l'église de Pronsfield au monastère de Niederprüm. Latran, 23 Mars 1299.

On notera la différence dans la forme extérieure de cette bulle qui, par son contenu, appartient aux lettres de grâce et accorde un privilège durable, et celle de la lettre de justice ci-dessus. — Dans la date seule l'année du pontificat est indiquée (Boniface VIII. fut élu le 24 Décembre 1294 et couronné le 23 Janvier 1295). — En bas, sur le pli à droite, il y a le nom du scriptor.

Minuscule papale. Cette écriture subit fortement l'influence de l'écriture gothique. Voir les explications, pl. 88 et 91. Les hastes supérieures ou inférieures finissent par une barre formant un angle droit ou un angle aigu. Dans certaines lettres souvent un trait oblique adhère à cette barre (*hominum, hanc, vel, 12*). Les hastes supérieures de la première ligne sont très longues. *f* et *s* long n'ont pas d'ornement en haut, mais un trait final oblique (1. 2). Toutes les lettres du nom du Pape sont allongées, la première lettre est ornée et sillonnée de traits blancs (1); pas seulement la première lettre du contexte (*Cum, 3*) mais aussi la première lettre de l'adresse (*Dilectis, 1*) et des clauses finales (*Nulli ergo, 12; Si quis autem, 13*) sont en saillie et ornées; le signe commun d'abréviation consiste en un nœud (1. 2); les lettres *et* et *st* sont séparées par une longue barre (*dilectis, 1; iustum, 3*).

Lettres isolées. *a* a la forme simple (1. 2); il prend la forme onciale quand il est employé comme majuscule en forme de minuscule agrandie (*Aprilis, 14*). Le crochet de *e* est long (*sancti*

Benedicti, 2). Voir la forme de *o* (*priorisse, 1; se, 14*). Voir *h* (*honestum, 3*). L'*i* simple est souvent surmonté d'un trait fin (*confirmationis infringere, 12*). *r* porte au-dessus de l'épaule un trait délié d'ornement (*servis, 1*). L'*s* rond est le plus souvent fermé en haut et en bas; quelquefois seulement il est ouvert en haut (1. 2). *t* à la fin des mots a un trait d'ornementation allongé; souvent le trait vertical dépasse beaucoup la barre (*salutem et, 2*).

Les abréviations sont très rares.

Ligatures. En dehors des liaisons de *et* et de *st* on trouve souvent les liaisons de boucles, par ex. *be* (2. 3), *de* (13), *ob* (3), *oc* (2. 12. 13), *od* (3), *ol* (2), *pa* (12), *pe* (2), *pl* (3. 14), *po* (1. 13).

Comme signes de ponctuation on a pour la grande pause un point, pour la petite pause un trait (2. 3. 12). A la fin de la date on a un double point avec un trait (15).

- 1 Bonifatius episcopus, servus servorum Dei, dilectis in Christo filiabus . . priorisse et conventui monaste-
 2 rii inferioris Prumie per priorissam soliti gubernari, ordinis sancti Benedicti, Treverensis diocesis, salutem et
 3 apostolicam benedictionem. Cum a nobis petitur quod iustum est et honestum, tam vigor equitatis quam ordo exigit ratio-

 12 trocinio communimus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis infringere vel ei ausu te-
 13 merario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri
 14 et Pauli, apostolorum eius, se noverit incursum. Datum Laterani X. kalendas Aprilis,
 15 pontificatus nostri anno quinto. N. di Setia.